



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/2005/1
EUR/05/5046203/1
5 janvier 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

Bureau régional pour l'Europe

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS,
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

Comité directeur du Programme paneuropéen sur
les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)

(Troisième session, 11 et 12 avril 2005)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME SESSION
DU COMITÉ DIRECTEUR**

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le lundi 11 avril 2005, à 10 heures*

* Dans un souci d'économie, aucun document ne sera disponible en salle de réunion. Les représentants sont priés de bien vouloir se munir de leur exemplaire des documents mentionnés dans le présent ordre du jour provisoire.

Avant la réunion, les documents manquants peuvent être obtenus directement auprès du secrétariat de la CEE (télécopie: +41-22-917-0039). Tous les documents peuvent aussi être téléchargés depuis le site Web du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (www.thepep.org). Pendant la réunion, les documents manquants pourront être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.111, 1^{er} étage, Palais des Nations, Genève).

Conformément aux procédures d'accréditation applicables à toutes les réunions tenues au Palais des Nations, les représentants sont priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe [également disponible sur le site Web du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (www.thepep.org)], et de la retourner une semaine au plus tard avant la session au secrétariat, soit par télécopie (+41-22-917-0107), soit par courrier électronique (marina.novikoff@unece.org).

À Genève, avant la session, les représentants sont priés de se présenter au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé à la Villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix (voir plan ci-joint), afin d'obtenir une carte d'accès. En cas de difficultés, ils sont invités à téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 72453).

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau:
 - a) Élection du Président;
 - b) Élection des autres membres du Bureau.
3. Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session du Comité directeur (29 et 30 mars 2004) et sur la réunion du Bureau (17 décembre 2004).
4. Exécution des activités inscrites au plan de travail du Comité pour 2003-2005:
 - A. Rapports sur l'état d'avancement des activités en cours et nouveaux travaux proposés
 - a) Mécanisme d'échange d'informations sur les transports, l'environnement et la santé;
 - b) Transports et aménagement urbains viables du point de vue de l'environnement et de la santé;
 - c) L'impact des transports sur la santé, en particulier celle des enfants, et son coût;
 - d) Promotion de la pratique de la marche et du vélo dans de bonnes conditions de sécurité en milieu urbain;
 - e) Guide pratique des arrangements et mécanismes institutionnels propices à l'intégration du processus d'élaboration des politiques et du processus décisionnel;
 - f) Le souci d'efficacité énergétique au volant: un nouveau style de conduite.
 - B. L'exécution du plan de travail du PPE-TSE: aspects financiers
 - a) Vue d'ensemble des ressources fournies et des ressources encore nécessaires;
 - b) Renforcement de la collaboration avec d'autres organismes et institutions.
5. Rapport sur la contribution du PPE-TSE à la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, qui a eu pour thème «Un futur pour nos enfants» (Budapest, 23-25 juin 2004).
6. Débat sur les orientations à donner au PPE-TSE au cours de la période 2005-2007:
 - A. Plan de travail du PPE-TSE (2005-2007)
 - B. Domaines d'activité prioritaires, méthodes de travail, financement des activités
7. Préparation de la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (2007).
8. Questions diverses.
9. Dates de la réunion suivante.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Comité directeur est appelé à adopter l'ordre du jour de sa troisième session sur la base d'un projet établi par les secrétariats de la CEE et du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS (dénommés ci-après le secrétariat) en concertation avec le Bureau du Comité (ECE/AC.21/2005/1-EUR/05/5046203/1).

2. ÉLECTION DU BUREAU

a) Élection du Président

Conformément à la décision adoptée par la deuxième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (5 juillet 2002), la présidence des sessions du Comité directeur est assumée à tour de rôle par le secteur des transports, le secteur de l'environnement et le secteur de la santé, et le Président conserve son mandat entre deux sessions afin de représenter le Comité directeur et le Bureau (ECE/AC.21/2002/9-EUR/02/5040828/9, par. 9).

À la deuxième session du Comité, M. Jaroslav Volf, Directeur de l'Institut national de la santé publique de la République tchèque, a été élu Président. En sa qualité de Président, M. Volf a représenté le Comité à la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Budapest, juin 2004) ainsi qu'à l'Atelier sur la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir des modes de déplacement urbain durables dans la Fédération de Russie et dans les autres pays de la CEI (Moscou, 30 septembre-1^{er} octobre 2004).

À sa deuxième réunion, le Bureau a réfléchi au choix du président pour la période 2005-2006 et a proposé que M. Nigel Dotchin du Ministère des transports du Royaume-Uni soit élu président à la troisième session du Comité directeur. Conformément à son mandat, le Comité directeur est invité à élire le président de sa troisième session en tenant compte de la proposition du Bureau.

b) Élection des autres membres du Bureau

Conformément à la décision adoptée par la deuxième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (5 juillet 2002), le Comité directeur sera assisté d'un bureau tripartite, composé de 9 à 15 membres élus par lui et représentant les trois secteurs ainsi que les différentes parties de la région sur un pied d'égalité. Le Bureau est chargé de préparer les réunions et d'assurer le suivi des décisions du Comité directeur (ECE/AC.21/2002/9-EUR/02/5040828/9, par. 8).

Le Comité directeur est invité à élire ou réélire les membres de son Bureau.

3. ADOPTION DU RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ DIRECTEUR (29 et 30 mars 2004) ET SUR LA RÉUNION DU BUREAU (17 décembre 2004)

Le Comité directeur voudra peut-être examiner et adopter le rapport sur les travaux de sa deuxième session, qui s'est tenue les 29 et 30 mars 2004 (ECE/AC.21/2004/14-

EUR/5045236/14), ainsi que le rapport sur la réunion de son Bureau, qui s'est tenue le 17 décembre 2004 (ECE/AC.21/2005/2-EUR/05/5046203/2).

4. EXÉCUTION DES ACTIVITÉS INSCRITES AU PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ POUR 2003-2005

A. Rapports sur l'état d'avancement des activités et nouveaux travaux proposés

Le Comité sera informé de l'état d'avancement des activités inscrites à son plan de travail pour la période 2003-2005 depuis sa deuxième session (29 et 30 mars 2004). Il sera également saisi de propositions concernant les nouveaux travaux à entreprendre dans le cadre de chaque activité. En s'appuyant sur les documents établis pour la session et en tenant compte des recommandations de son Bureau, le Comité est appelé à évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail et à donner des orientations quant à la suite des travaux.

Les organismes internationaux et les organisations non gouvernementales sont invités à fournir des renseignements sur leurs activités qui ont un rapport avec celles menées au titre du plan de travail du PPE-TSE.

a) Mécanisme d'échange d'informations sur les transports, l'environnement et la santé

Le Comité directeur sera saisi du document ECE/AC.21/2005/3-EUR/05/5046203/3 établi par le secrétariat.

À sa deuxième session, le Comité directeur avait approuvé la conception du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE, ses modalités de fonctionnement et les dispositions administratives correspondantes ainsi que sa mise en place progressive (ECE/AC.21/2004/3-EUR/04/5045236/3). Dans le document soumis au Comité, le secrétariat récapitule les travaux techniques et les travaux de fond qu'il a entrepris en 2004 durant la phase de mise en place du Mécanisme sous la direction de son Conseil consultatif. Après le succès des tests effectués avec des utilisateurs et l'achèvement des travaux visant à cataloguer, structurer et organiser l'information de base, les données et les sites Web, la phase d'exploitation expérimentale a débuté comme prévu en janvier 2005. Dans un premier temps, le Mécanisme d'échange d'informations sera accessible uniquement aux centres de liaison du PPE-TSE inscrits. Dans le document susmentionné, le secrétariat donne également un aperçu des activités qui doivent être entreprises courant 2005 durant la phase d'exploitation expérimentale, et précise les services supplémentaires que le Mécanisme d'échange d'informations pourrait fournir en fonction des besoins des utilisateurs et des moyens financiers. Pendant la session, toutes les délégations, qui auront un accès en ligne au Mécanisme, pourront se familiariser avec sa structure et son contenu et s'initier au système de navigation, très évolué.

Le Comité directeur est appelé à faire des observations et des suggestions au sujet de la phase de mise en place du Mécanisme et voudra peut-être examiner les activités prévues durant la phase d'exploitation expérimentale. Afin d'assurer la viabilité du projet, il pourrait, en particulier, arrêter des mécanismes de financement appropriés pour 2005 et au-delà (voir également le point 4.B.a)). Le Comité voudra peut-être aussi donner son avis sur la marche à suivre pour faire le plus de publicité possible au Mécanisme auprès des utilisateurs potentiels.

b) Transports et aménagement urbains viables du point de vue de l'environnement et de la santé

Le Comité directeur est invité à examiner le document ECE/AC.21/2005/4-EUR/05/5046203/4, dans lequel le secrétariat rend compte des principales questions soulevées au cours de l'atelier sur la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir des modes de déplacement urbain durables en Russie et dans les autres pays de la CEI, organisé conjointement par le Ministère des transports de la Fédération de Russie, la CEMT et le PPE-TSE à Moscou, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2004. Des mesures de suivi y sont également proposées.

Le Comité directeur voudra peut-être faire des observations sur les résultats de l'atelier et se prononcer sur les nouvelles mesures à prendre pour encourager l'élaboration et l'application effective, au niveau national, de stratégies visant à assurer des transports et un aménagement urbains viables du point de vue de l'environnement et de la santé, en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale. En ce qui concerne les mesures de suivi, on pourrait envisager d'organiser de nouveaux ateliers dans les pays susmentionnés afin de les sensibiliser à l'impact des transports urbains sur l'environnement et sur la santé et d'encourager le dialogue, la coopération et le travail en réseau entre les différents secteurs et les différents échelons de l'administration. Ces ateliers devraient viser expressément à renforcer les capacités des administrations nationales et locales aux fins de la mise en œuvre de politiques des transports et d'aménagement urbains viables du point de vue de la santé et de l'environnement.

Dans le cadre du débat sur les activités de suivi envisageables au titre de ce point, le Comité voudra peut-être aussi tenir compte des conclusions du document de référence intitulé «Les effets des transports urbains sur l'environnement et la santé dans la Fédération de Russie et les autres pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale: une vue d'ensemble» (EUR/05/50462035-ECE/AC.21/2005/5), établi par un consultant pour l'atelier de Moscou. Il est proposé de publier ce document en russe et de lui assurer une large diffusion par l'intermédiaire du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE ainsi qu'à l'occasion des nouveaux ateliers qui pourront être organisés.

c) L'impact des transports sur la santé, en particulier celle des enfants, et son coût

Le Comité directeur voudra peut-être examiner le document ECE/AC.21/2005/6-EUR/05/5046203/6, dans lequel l'Autriche, la France, Malte, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse, qui en sont les auteurs, présentent les principaux résultats de leurs travaux d'analyse de l'impact des transports sur la santé et de son coût et proposent des mesures de suivi.

Le Comité directeur est invité à faire part de ses vues sur les progrès accomplis jusqu'ici et sur les orientations qui pourraient être données dans l'avenir aux travaux. Il s'agira notamment de poursuivre l'élaboration de méthodes de calcul du coût des effets des transports sur la santé des enfants avec l'appui de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis (USEPA), qui doit aussi en principe contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe (voir le document informel n° 1 pour de plus amples renseignements). En outre, les délégations sont invitées à étudier la possibilité de contribuer aux étapes suivantes de l'exécution du projet, telles qu'elles sont envisagées, notamment en participant activement aux travaux de l'Équipe spéciale chargée de la mise

en œuvre des activités de suivi, que le Comité directeur a décidé de créer à sa deuxième session (ECE/AC.21/2004/14-EUR/5045236/14).

d) Promotion de la pratique de la marche et du vélo dans de bonnes conditions de sécurité en milieu urbain

Le Comité directeur est invité à examiner le document ECE/AC.21/2005/7-EUR/05/5046203/7, dans lequel le secrétariat fait le point sur l'état d'avancement du projet visant à promouvoir la pratique de la marche et du vélo dans de bonnes conditions de sécurité en milieu urbain et en présente les prochaines étapes, en tenant compte des faits nouveaux survenus dans ce domaine (par exemple, des travaux entrepris par le Conseil nordique aux fins de l'élaboration de lignes directrices pour l'évaluation des coûts et avantages des initiatives en faveur de la pratique de la marche et du vélo, de la récente publication de la CEMT sur les politiques nationales en faveur du vélo – pour des modes de déplacement urbain durables, ainsi que de la mise en place du Réseau européen de promotion de l'activité physique pour la santé).

Le Comité voudra peut-être examiner les progrès accomplis dans l'exécution de cette activité, notamment les mesures prises pour constituer une équipe spéciale, conformément à la décision adoptée par le Comité directeur à sa deuxième session (ECE/AC.21/2004/14-EUR/5045236/14).

e) Guide pratique des arrangements et mécanismes institutionnels propices à l'intégration du processus d'élaboration des politiques et du processus décisionnel

Le Comité voudra peut-être examiner le document ECE/AC.21/2005/8-EUR/05/5046203/8 sur l'activité visant à mettre en évidence les arrangements et mécanismes institutionnels propres à faciliter une véritable prise en compte des questions relatives à l'environnement et à la santé dans les politiques des transports et d'aménagement urbains. Il s'agit notamment d'analyser les pratiques qui ont cours dans la région de la CEE et du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, d'en dégager des enseignements d'intérêt général et de voir s'ils sont transposables. Différentes méthodes de travail doivent être appliquées – étude de documents, entretiens et organisation d'un atelier. Les fonds nécessaires à l'exécution du projet ont été mobilisés par l'intermédiaire d'une fondation privée.

Le Comité est invité à faire connaître ses vues sur le projet, tel qu'il est présenté dans le document susmentionné, et à réfléchir aux moyens d'en faciliter l'exécution.

f) Le souci d'efficacité énergétique au volant: un nouveau style de conduite

Le Comité directeur voudra peut-être faire le point sur l'état d'avancement d'un projet relevant du domaine prioritaire «gestion de la demande et réorientation de la répartition des modes de transport» qui vise à améliorer le comportement des conducteurs grâce à l'application à grande échelle de programmes d'«écoconduite», à l'installation à bord des véhicules d'instruments d'information des conducteurs ainsi qu'à l'adoption de mesures de gestion de la circulation et de mesures destinées à assurer le respect des limites de vitesse.

À sa deuxième session, le Comité directeur avait été informé par la délégation néerlandaise des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un projet pilote d'amélioration de la conduite, qui s'adressait en premier lieu aux responsables de l'élaboration des politiques, à l'industrie des transports et aux spécialistes des questions de formation dans le secteur des transports et de la logistique (ECE/AC.21/2004/10-EUR/04/5045236/10). Il avait invité les autres pays à envisager de suivre la même démarche, recommandé de diffuser les résultats du projet par l'intermédiaire du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE, et noté qu'il importait de poursuivre les travaux en vue de promouvoir un style de conduite économe en énergie.

Le Comité directeur voudra peut-être, en s'appuyant sur le document ECE/AC.21/2004/9-EUR/05/5046203/9, indiquer la marche à suivre pour étendre le champ de ces activités aux autres pays de la région, en particulier à ceux d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, en s'attachant, par l'intermédiaire du PPE-TSE, à faire largement connaître les mesures qui présentent un bon rapport coût-efficacité et à en assurer l'application sur la longue période.

B. L'exécution du plan de travail du PPE-TSE: aspects financiers

a) Vue d'ensemble des ressources fournies et des ressources encore nécessaires

Le Comité est invité à examiner un document récapitulatif (ECE/AC.21/2005/10-EUR/05/5046203/10) dans lequel le secrétariat rend compte de l'emploi des fonds et des ressources en nature mis à disposition par les pays donateurs aux fins de l'exécution du plan de travail du PPE-TSE pour 2003-2005 et indique le montant estimatif des fonds supplémentaires nécessaires.

Après avoir pris connaissance des informations communiquées dans ce document, le Comité voudra peut-être faire part de ses réactions et réfléchir aux moyens de continuer à appuyer l'exécution des activités inscrites au plan de travail en cours.

b) Renforcement de la collaboration avec d'autres organismes et institutions

Conformément aux recommandations du Bureau, le Comité pourrait aussi suggérer des moyens de renforcer la collaboration avec divers organismes internationaux (UE, IFI, Initiative de l'Europe centrale, Conseil nordique, CEMT, FEDRE, etc.) et d'obtenir leur appui aux fins de l'exécution des activités prévues dans le PPE-TSE. Des informations sur les activités pertinentes de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et de la Banque mondiale lui seront communiquées.

5. RAPPORT SUR LA CONTRIBUTION DU PPE-TSE À LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ, QUI A EU POUR THÈME «UN FUTUR POUR NOS ENFANTS» (BUDAPEST, 23-25 JUIN 2004)

Le Comité est invité à examiner le document ECE/AC.21/2005/10-EUR/05/5046203/10, dans lequel le secrétariat rend compte des activités relatives au PPE-TSE organisées à l'occasion de la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, tenue à Budapest du 23 au 25 juin 2004. Ces activités sont les suivantes: table ronde ministérielle sur les transports, l'environnement et la santé en séance plénière, réunion parallèle pour présenter les résultats du projet intitulé «L'impact des transports sur la santé, en particulier celle des enfants, et son coût»

et diffuser les rapports correspondants, stand tenu par le secrétariat du PPE-TSE et proposant aux participants une démonstration en ligne du Mécanisme d'échange d'informations ainsi que des renseignements et des documents sur toutes les activités entreprises au titre du PPE-TSE.

Le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale a organisé un atelier sur le thème des transports viables juste avant l'ouverture de la Conférence ministérielle. Le Comité est invité à prendre note des messages forts adressés à cette occasion, dont le texte est publié dans une annexe du document susmentionné.

Le Comité voudra peut-être aussi étudier comment contribuer, dans le cadre des activités menées au titre du PPE-TSE, à la mise en œuvre des volets pertinents du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe.

6. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS À DONNER AU PPE-TSE AU COURS DE LA PÉRIODE 2005-2007

Le Comité est invité à examiner le document (ECE/AC.21/2005/11-EUR/05/5046203/11) établi par le secrétariat à la suite du débat qui a eu lieu à la réunion du Bureau de décembre 2004. Après avoir fait le bilan des progrès accomplis au cours des deux premières années d'exécution du programme, le Comité voudra peut-être, en tenant compte des recommandations du Bureau, faire part de ses vues sur les orientations à donner dans l'avenir au PPE-TSE. Il pourrait en particulier débattre des activités à entreprendre au cours du prochain exercice biennal et examiner les priorités, les méthodes de travail et les moyens de financement actuels.

Le bilan dressé par le Comité et ses vues sur l'orientation future du PPE-TSE seront pris en compte dans le cadre des travaux qui vont être entrepris prochainement pour préparer la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, convoquée en 2007, comme suite à la décision prise par la deuxième Réunion de haut niveau (ECE/AC.21/2002/8-EUR/02/5040828/8, par. 10). (La question des préparatifs de la troisième Réunion de haut niveau est examinée plus en détail au titre du point 7 de l'ordre du jour.)

A. Plan de travail du PPE-TSE (2005-2007)

Le Comité voudra peut-être examiner et approuver son plan de travail pour le prochain exercice biennal 2005-2007. Il pourra choisir de poursuivre les activités inscrites au plan de travail en cours ou modifier l'ordre de priorité au vu, par exemple, des ressources fournies pour l'exécution et la gestion des projets. En outre, les délégations voudront peut-être proposer d'inscrire au plan de travail des activités nouvelles et donner des précisions sur les objectifs de ces activités, leur coût estimatif et leur financement ainsi que les résultats escomptés. Celles-ci devraient avoir un rapport avec les priorités exposées dans le plan de travail du PPE-TSE adopté par la deuxième Réunion de haut niveau (ECE/AC.21/2002/9-EUR/02/5040828/9, annexe 1).

B. Domaines prioritaires, méthodes de travail, financement des activités

En vue de faire rapport à ce sujet à la troisième Réunion de haut niveau en 2007, le Comité souhaitera peut-être d'ores et déjà se pencher sur la question de savoir si les domaines et actions prioritaires qui ont été arrêtés à la deuxième Réunion de haut niveau et qui forment le cadre d'action du PPE-TSE (ECE/AC.21/2002/9-EUR/02/5040828/9, annexe 1) correspondent toujours aux priorités régionales ou s'ils devraient être revus en fonction des faits nouveaux

survenus depuis l'adoption du Programme. Étant donné que la définition des priorités d'action a nécessité trois ans de travaux préparatoires à l'échelon intergouvernemental (de 2000 à 2002), toute proposition prévoyant d'inviter la prochaine Réunion de haut niveau à modifier ces priorités devrait être dûment fondée.

Le Comité voudra peut-être aussi donner son avis sur le fonctionnement des mécanismes institutionnels et administratifs mis en place aux fins de l'exécution du PPE-TSE et proposer, au besoin, des améliorations. Il pourrait en particulier se pencher sur quelques-unes des questions mentionnées dans le document établi pour l'examen de ce point, telles que celles concernant les services fournis par le secrétariat commun, l'action ou le rôle des institutions (Comité, Bureau, organes consultatifs spéciaux) et des centres de liaison, etc.

7. PRÉPARATION DE LA TROISIÈME RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS, L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ (2007)

Lorsqu'ils ont institué le PPE-TSE à la deuxième Réunion de haut niveau, le 5 juillet 2002, les Ministres des transports, de l'environnement et de la santé et les représentants des États membres de la CEE et du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS ont également décidé d'en suivre l'exécution et d'«évaluer les progrès accomplis lors d'une réunion de haut niveau devant avoir lieu en 2007 au plus tard» (Déclaration adoptée par la deuxième Réunion de haut niveau, ECE/AC.21/2002/8-EUR/02/5040828/8, par. 10).

Le Comité est invité à avoir un premier échange de vues sur les préparatifs de la troisième Réunion de haut niveau et à donner des directives à ce sujet, sur la base du document établi par le secrétariat (ECE/AC.21/2005/11-EUR/05/5046203/11). Il pourrait en particulier débattre des dates et du lieu de la Réunion en étudiant la possibilité d'adosser celle-ci à d'autres réunions programmées en 2007 sur des sujets voisins (réunion d'examen à mi-parcours du processus relatif à l'environnement et à la santé, sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», etc.), et réfléchir aux thèmes spéciaux qui pourraient être retenus et aux méthodes à appliquer pour faire le point des progrès accomplis depuis le lancement du PPE-TSE.

8. QUESTIONS DIVERSES

Le Comité directeur voudra peut-être examiner au titre de ce point d'autres questions intéressantes concernant les transports, la santé et l'environnement.

9. DATES DE LA RÉUNION SUIVANTE

Le Comité directeur souhaitera peut-être arrêter les dates de sa quatrième session. Les dates que le secrétariat a retenues à titre provisoire pour cette session, qui devrait se tenir au siège de l'OMS à Genève, sont les suivantes: 30 et 31 mars (jeudi et vendredi) / 10 et 11 avril (lundi et mardi) 2006.

UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA



Conference Registration Form Please Print

Title of the Conference

Date: 11 and 12 April 2005

THE PEP Steering Committee

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.

Family Name

First Name

Mrs.

Ms.

Participation Category

Head of Delegation

Delegation Member

Observer Country

Are you based in Geneva as a
representative of your
permanent mission ?
**YES NO (delete non
applicable)**

Observer Organization

NGO (ECOSOC Accred.)

Other (Please Specify Below)

Participating From / Until

From 11 April 2005

Until 12 April 2005

Document Language Preference

English

French

Other _____

Official Occupation (in own country)

Passport or ID Number

Valid Until

Official Telephone N°.

Fax N°.

E-mail Address

Permanent Official Address

Address in Geneva

Accompanied by Spouse

Yes

No

Family Name (Spouse)

First Name (Spouse)

On Issue of ID Card

Participant Signature

Spouse Signature

Participant
photograph if form is
sent in advance of
the conference date.

Please PRINT your
name on the reverse
side of the
photograph

Spouse photograph
if form is sent in
advance of the
conference date.

Please PRINT your
name on the reverse
side of the
photograph

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official

Security Identification Section

Open 8 a.m. to 5 p.m. non-stop

